



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.A. A.B.II, représentée légalement par Monsieur Jean-Pol BOLLETTE, ayant son siège social sis Rue des Sarts 11 à 4910 Theux.

Le terrain concerné est situé Pont de Polleur à 4845 Sart et cadastré division 2, section A n°791S.

Le projet est de type : la construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

Maison d'habitation résolument moderne, constituée de deux volumes à toiture plate articulés en L. Les pièces de jour, sises au rez-de-chaussée, seront revêtues d'un parement en plaquettes de moellons, tandis que les pièces de nuit, à l'étage, seront recouvertes d'un bardage bois vertical. Une terrasse couverte sera accessible depuis la salle à manger/cuisine. (Voir axonométrie).

Enquête publique en vertu de l'article D. VIII.13 du CoDT : mesures de publicité supplémentaires - impact potentiellement important sur l'environnement bâti et non bâti.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi **22/02/2024** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 19 février 2024 et clôturée le 04 mars 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400002/5159/2024**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **04 mars 2024** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

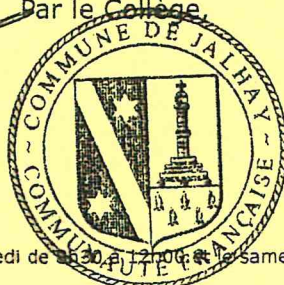
La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 26/01/2024

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS

Par le Collège



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET